



PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN – MAMMOTEST

Lettre d'information

Le Programme de dépistage du cancer du sein en Région Wallonne et en Communauté germanophone (ci-après « le Programme ») propose aux femmes de 50 à 69 ans de bénéficier d'une mammographie gratuite tous les deux ans. Cette mammographie s'appelle « **Mammotest** ».

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif de ce Programme est de détecter le plus tôt possible un éventuel cancer du sein afin de le soigner au début de son évolution, ce qui augmente les chances de guérison. Ce Programme a été établi selon les recommandations d'experts de l'Union européenne afin d'offrir aux femmes, un dépistage dont la qualité est contrôlée, tant au niveau des mammographies que des appareils utilisés.

Qui fait quoi?

Le *Centre communautaire de Référence pour le dépistage des cancers* asbl (CCR) coordonne et évalue le Programme. Il en contrôle la qualité et en évalue l'efficacité.

Le *Centre de deuxième lecture*, sous la supervision du CCR, envoie les lettres d'invitation, réalise la double lecture des mammographies, transmet les résultats au médecin référent, enregistre les données médicales et suit les dossiers.

En pratique :

Lors de votre rendez-vous, des renseignements administratifs simples vous sont demandés, de même que le(s) nom(s) du (des) médecins au(x)quel(s) vous souhaitez que vos résultats soient adressés.

Votre Mammotest est réalisé soit par un(e) technologue spécifiquement formé(e) à cet effet, soit par un(e) radiologue.

Le radiologue analyse les clichés de votre Mammotest. Ils sont ensuite envoyés au *Centre de deuxième lecture* afin d'être analysés par un deuxième radiologue, qui ne connaît pas l'avis du 1^{er} radiologue.

Le *Centre de deuxième lecture* enregistre vos données administratives et médicales, le nom du (des) médecin(s) et le résultat de l'analyse de votre Mammotest. Il envoie ce résultat au(x) médecin(s) que vous aurez désigné(s). Si le Mammotest nécessite des examens complémentaires, il enregistre le résultat de ceux-ci.

Communication des données médicales et protection de la vie privée

1. D'une part, l'enregistrement et l'utilisation de vos données administratives et médicales personnelles permettent au *Centre de deuxième lecture*, de vous identifier et d'assurer une bonne transmission du résultat de votre Mammotest aux médecins concernés.
2. D'autre part, **et à condition que vous ayez marqué votre accord**, vos données personnelles seront codées par le *Centre Communautaire de Référence*. Il devient dès lors impossible de vous identifier. Ce sont uniquement ces données codées qui sont utilisées par le *Centre Communautaire de Référence*, pour évaluer la qualité et l'efficacité du Programme et, si nécessaire, l'améliorer.

Le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé, par sa délibération n° 11/063 du 20 septembre 2011, a autorisé l'échange de données à caractère personnel relatives à la santé dans le cadre du Programme de dépistage du cancer du sein en Région Wallonne et en Communauté germanophone. Un tel échange répond bien aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de la vie privée (loi du 8 décembre 1992 *relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel*). Des mesures de sécurité optimales sont en effet mises en œuvre pour garantir la plus stricte confidentialité de vos données administratives et médicales. Toute autre utilisation de vos données que celle autorisée dans ladite délibération ne pourra avoir lieu que si le Comité sectoriel l'y autorise.

Pour marquer votre accord pour l'enregistrement et l'utilisation de vos données personnelles, veuillez compléter le document de « **Consentement informé** » qui vous est présenté.

Vous disposez de la liberté de refuser que vos données soient enregistrées et codées, pour évaluer la qualité et l'efficacité du Programme de dépistage du cancer du sein, sans perdre votre droit au **Mammotest**.

Si vous souhaitez consulter ou modifier vos données, vous pouvez vous adresser au *Centre de Communautaire de référence* au 010 23 82 70.

Vous pouvez retrouver des informations concernant le Programme sur le site Internet suivant: www.lemammotest.be.



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap